

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°DL-2026-043

Séance publique du jeudi 4 juin 2026 à 18h00.

**Désignation des délégués de
Roannaise de l'eau au Syndicat
Intercommunal des Energies de la
Loire (SIEL)**

LE PRESIDENT CERTIFIE :

EAU POTABLE

1--Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 23 sur lesquels il y avait 15 présents, à savoir :
Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Laurent BELUZE, Pierre DEVEDEUX, Jacky GENESTE, Charles LABOURE, Eric BECOT, Laurette COLOMBET, Elisabeth PLAGNAL, Pascal LELEU, Dominique RORY, Thierry THOLIN, Jean-Luc REYNARD.

Absents avec excuses :

Timothée CRIONAY, Romain COQUARD, David DOZANCE, Stéphanie FAYARD, Jean FAYOLLE, Alain GOFFOZ, Sophie GOUDARD.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Marie CROUZIER	Daniel FRECHET

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Vu l'arrêté inter préfectoral n°42-2026-04-08-00008, n°69-2026-03-23-00005, n°71-2026-03-13-00002 portant modification des statuts du syndicat mixte Roannaise de l'eau ;

Vu le procès-verbal en date du 20 mai 2026 relatif à l'installation de nouveaux délégués pour siéger au sein de Roannaise de l'Eau.

Considérant que Roannaise de l'Eau-syndicat du cycle de l'eau adhère au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) depuis sa création.

Considérant que le Comité Syndical doit désigner ses représentants auprès du SIEL.

Considérant que le Président de Roannaise de l'Eau propose une liste de candidats.

Considérant que le Président de Roannaise de l'Eau demande aux membres du Comité Syndical d'accepter, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- Accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- Approuver la désignation de Monsieur FRECHET Daniel en tant que titulaire et Monsieur MURZI Lucien en tant que suppléant, délégués de Roannaise de l'Eau au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) ;
- Confirmer l'adhésion de Roannaise de l'Eau au Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL).

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne, le 10 juin 2026

Le Président